

## Annexe 1 – Étude de l'APF de l'Hérault « Est-ce que le Handicap coûte cher ? »

« Il n'est plus rare d'entendre de la part d'agents des Conseils Généraux (CG) que le « Handicap » coûte cher, qu'il faut réduire les dépenses, qu'il faut faire attention aux deniers publics, que l'on ne peut plus être aussi généreux qu'avant, aussi généreux qu'au début de la mise en place de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). De plus en plus fréquemment, nous retrouvons aussi ce discours au sein de certaines équipes d'évaluation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et ou en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

**Dans le même temps, nous constatons de plus en plus dans les pratiques de certaines équipes d'évaluation une forte tendance à réduire les heures proposées précédemment et à être très restrictif pour les primo-arrivants !**

Est-ce que ces éléments sont liés ? Nous ne pourrions qu'émettre des hypothèses.

**Quoi qu'il en soit, la compensation n'est pas un don, elle n'est pas liée à la générosité d'une administration ou de ses agents, c'est un droit ! C'est même un droit fondamental et essentiel ! »**

Alors :

**Est-ce que le handicap « coûte » si cher que cela ?  
Quelle est la réalité de ce discours ? Sur quoi se fonde-t-il ?  
Combien « coûte » réellement la PCH aide humaine à un CG ?**

Retrouver l'intégralité de l'étude sur : <http://aidantpro34.blogs.apf.asso.fr/archive/2015/03/02/est-ce-que-le-handicap-coute-cher-78809.html>

Quelques chiffres extraits :

En moyenne, le **budget «solidarité» représente 55,91 % du budget total** et plus de la moitié du budget de fonctionnement pour 77 % des Conseils Généraux. Près de la moitié d'entre eux ont un budget "solidarité" qui se situe entre 50 et 59,99 % de leur budget global. La part la plus importante d'un budget «solidarité» est de 76,72 % alors que la part la plus faible est de 35,66 % ce qui fait un écart du simple au double.

**En moyenne, le budget "PH" représente 13 % du budget total** et près de ¾ des budgets "PH" se situent entre 10 et 14,99 %. La part la plus importante d'un budget est de 19,55 % alors que la part la plus faible est de 7,95 % soit plus du double. 8 % des conseils généraux ont un budget "PH" inférieur à 10 % de leur budget global.

**Le budget destiné à la Prestation de Compensation du Handicap représente, selon la moyenne nationale 4,81% du budget «solidarité» d'un Conseil Général et 2,65 % du budget global.** La part la plus importante d'un budget «PCH» est de 5,81 % et la part la plus faible est de 1,10 %, ce qui représente un rapport de 1 à 5. 20 % des Conseils Généraux ont un budget «PCH» inférieur à 2 % de leur budget global. A l'autre extrémité, 5 % des Conseils Généraux ont un budget «PCH» supérieur à 4%. Près de la moitié des conseils généraux ont un budget "PCH" qui se situe entre 2 et 2,99 % de leur budget global.

**Le budget destiné au financement de l'aide humaine par la PCH représente en moyenne 1,38 % du budget global d'un Conseil Général.** La part la plus importante d'un budget «PCH - aide humaine» est de 3,03 % alors que la part la plus faible est de 0,57 % ce qui à nouveau représente un rapport de 1 à 5. 3/4 des conseils généraux ont un budget «PCH aide humaine» qui se situe entre 1 et 1,99 % de leur budget global.

**Il y a des différences objectives entre les départements mais cela ne change rien : Le point commun de toutes ces données (la faible part des budgets «handicap») est plus important et significatif que les différences, que les écarts. Cette réalité territoriale relève d'abord de choix politiques. Les données sont sans ambiguïté. La part de la PCH aide humaine au regard du budget d'un conseil général est «marginale» !**